

# Compte rendu de la séance du lundi 23 septembre 2019

Président : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Monsieur Jean-Marc BERNE, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Marie PASSARD

Absents : Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Frédéric LEROY, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Vincent OLLIER, Monsieur Jacques PUVILLAND, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Claudine VALLOT, Madame Victoire VUAILLAT

Représentés : Madame Evelyne BERTHET par Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE, Madame Pascale NIOGRET par Madame Nathalie LEGER, Monsieur Bernard PERRET par Monsieur Bernard ANCIAN  
Secrétaire(s) de la séance: Renaud TROCCON

Début de séance 20h10

## Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Point sur les délégations du maire

### **FINANCES**

- Détermination des tarifs des services de l'Eau et de l'Assainissement
- Tarif horaire de la mise à disposition du matériel et du personnel communal au budget Eau Assainissement
- Décisions modificatives
- Détermination du tarif relatif à l'achat de terrain pour les antennes de téléphonie mobile
- Détermination du tarif relatif à l'achat de terrain pour la réalisation d'une défense incendie à la Rivoire
- Répartition du Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2019

### **CONVENTIONS :**

- Convention pour le fonctionnement des services périscolaires (Ecole de Virieu)
- Convention de mise à disposition du terrain pour les pylônes de téléphonie mobile.

### **PERSONNEL**

- Modification du tableau des emplois
  
- Point sur le travail des commissions
- Questions diverses
  - \*Information sur la dissolution du SIIF
  - \*Remerciement Ciné Rencontre
  - \*ADMR assemblée générale

## Délibérations du conseil:

### Approbation du compte rendu du dernier conseil :

-manque approbation du conseil de juin

### Délégations du maire :

Monsieur le maire fait part de des devis qu'il a signé depuis le dernier conseil dans le cadre de sa délégation à savoir :

- Office national des forêts pour un montant de 200 € HT concernant le lotissement de coupe.
- contrat de travaux de bûcheronnage et de débardage d'un montant de 7220 € hors-taxes
- contrat de bûcheronnage et de débardage d'un montant de 4830 € hors-taxes (forêt indivise du Grosbois)
- Salendre réseau d'un montant de 140 € pour la modification de l'extinction de l'éclairage public au Petit Abergement (bal des conscrits)
- Devis Goncet d'un montant de 4630,87 euros HT concernant le remplacement de la chaudière à la Cure du Petit Abergement.

- APAVE contrat d'abonnement qu'il a signé dans le cadre de la vérification des installations électriques thermique fluides et sécurité incendie pour le chalet des deux sapins et pour la mairie d'Hotonnes (1041€ HT).
- Schiller devis pour le remplacement du boîtier mural du défibrillateur d'Hotonnes d'un montant de 522 € HT
- GONCET devis remplacement chauffe-eau Centre Montagnard de Lachat d'un montant de 692,50 euros HT.
- Devis signaux Girod 62,40 € et 158,29 € HT pour du matériel de signalétique.
- Adventury conception zone hébergement 180€ HT plus 60€HT/ an pour hébergement 5 Go

### **Détermination des nouveaux tarifs des services de l'eau et de l'assainissement ( DE 2019 074)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers l'étude concernant la modification des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement effectuée à la demande de la collectivité par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain. Cette étude avait pour objectif de déterminer ces tarifs en fonction des investissements importants en cours et à venir, qui devront être menés à bien simultanément, du fait des contraintes réglementaires et du vieillissement des installations. Il rappelle les mises en demeure des services de l'Etat concernant la non-conformité de la station d'épuration d'Hotonnes et du réseau d'eau de la commune déléguée du Petit Abergement. Il précise également que la Station d'épuration recevant les effluents du Grand et du Petit Abergement et des plans d'Hotonnes est également concernée par cette injonction. Afin de minimiser l'impact de cette augmentation obligatoire pour faire au coût de ces investissements, monsieur le Maire propose un lissage de celle-ci sur 4 semestres de facturation.

Il propose d'augmenter les tarifs des services de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

Facture	Ancien tarifs		04/2020		10/2020		04/2021		10/2021	
	AEP	ASS	AEP	ASS	AEP	ASS	AEP	ASS	AEP	ASS
Consommateur			+50%		50%		75%		100%	
Tarif hors gros conso	1.1	1.0	1.39	1.39	1.39	1.39	1.535	1.535	1.68	1.68
Tarif agri	1.1		1.35		1.35		1.475		1.60	
Tarif Gesler	1.1		1.25		1.25		1.325		1.40	
Abonnement	46.00	45.00	90	90	90	90	112	112	134	134

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions

**APPROUVE** les tarifs ci-dessus exposés.

**DIT QUE** ces nouveaux tarifs seront applicables dès la période de facturation du 01/10/2019 au 31/03/2019.

### **Détermination du tarif pour la mise à disposition du matériel communal ( DE 2019 075)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les agents communaux ont dû intervenir pour évacuer les boues polluées de la station d'épuration d'Hotonnes. Pour rappel, le tarif horaires des agents a été déterminé à 19,64€ en janvier 2019 par délibération du 07/01/2019. Il convient maintenant de déterminer le coût horaire de mise à disposition du matériel communal à savoir la tonne à eau et le tracteur. Monsieur le Maire propose de facturer la mise à disposition de ce matériel à 11€ de l'heure pour la tonne à eau et 15€ de l'heure pour le tracteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

**FIXER** le tarif de mise à disposition de la tonne à eau à 11€ de l'heure.

**FIXER** le tarif de mise à disposition du tracteur à 15€ de l'heure.

**PRECISE** que ce matériel sera mis à disposition avec chauffeur.

### **Décision modificative au budget principal (n°2) ( DE 2019 076)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-8846.68	
6411	Personnel titulaire	-23663.18	
6413	Personnel non titulaire	38321.99	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7816.67	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	-7128.42	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1296.66	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	432.50	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1100.00	
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	-18176.22	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	8846.68	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Décision modificative au budget eau assainissement (N°1) ( DE 2019 077)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 pour la prise en compte de l'amortissement des subventions de la station d'épuration d'Hotonnes, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	228366.44	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		228366.44
<b>TOTAL :</b>		<b>228366.44</b>	<b>228366.44</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement	228366.44	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		228366.44
<b>TOTAL :</b>		<b>228366.44</b>	<b>228366.44</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>456732.88</b>	<b>456732.88</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **Convention pour le fonctionnement des services périscolaires (Arvières en Valromey) ( DE 2019 078)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Virieu-le-Petit a mis en place en 2008 des services périscolaires (cantine et garderie). Une convention avait été signée entre les communes de Virieu-le-Petit et Haut Valromey. Suite à la création de la commune nouvelle d'Arvière-en-Valromey en lieu et place des communes de Brénaz, Chavornay, Lochieu et Virieu-le-Petit, il convient d'établir une nouvelle convention.

La convention a pour objet de déterminer les modalités de répartition des dépenses liées au fonctionnement des services périscolaires (cantine et garderie) entre les communes de résidences dont les enfants fréquentent l'école de Virieu-le-Petit, il convient d'établir une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour le fonctionnement des services périscolaires de la commune déléguée de Virieu-le-Petit commune d'Arvière-en-Valromey.

**PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la rentrée scolaire 2019.

### **Convention de mise à disposition des terrains pour la mise en place de relais de radiotéléphonie ( DE 2019 079)**

M. le maire informe l'assemblée que la Région Auvergne-Rhône-Alpes mène une politique volontariste en faveur de l'amélioration continue de l'accès au numérique, au service des populations et des entreprises.

Sur le territoire de votre commune, les sites de la Chapelle de Retord, Trez l'Ayant et Groleaz ont été identifiés comme pouvant voir leur couverture en téléphonie mobile améliorée via la mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

Cette démarche passe par la signature d'une convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la collectivité concernant la mise à disposition des terrains.

Pour le moment 1 seul terrain est confirmé à Hotonnes de 143 m<sup>2</sup> détaché de la parcelle cadastrée préfixe 00 section D, numéro 410 lieu-dit Trez l'Ayant.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention

**Où cet exposé et après délibération, à l'unanimité le conseil municipal :**

- **VALIDE** la mise en œuvre de ce projet de relais de radiotéléphonie
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition du terrain situé au lieu-dit Trez l'Ayant et les conventions liées aux autres sites identifiés.

### **Modification du tableau des emplois ( DE 2019 080)**

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 09/07/2018,

Considérant l'accroissement de travail des agents d'entretiens en charge de la cantine et de l'école,

**Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter **01/09/2019**
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (à temps complet et non complet)		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<b>Service Administratif</b>		
Secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 35 heures / semaine
Secrétaire de mairie	1	Secrétaire de mairie catégorie A 32 heures / semaine <u>Supprimé</u>
Secrétaire chargée de l'hébergement	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 17.30 heures / semaine
Secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux 32 heures / semaine
<b>Service Technique</b>		
Agents Polyvalents	5	Cadre d'emplois des agents techniques 35 heures / semaine
Agents Polyvalents	1	Cadre d'emplois des agents techniques 17.30heures / semaine
Agents Polyvalents	1	Cadre d'emplois des agents techniques 35 heures / semaine
Agents d'entretien	1	Cadre d'emplois des agents techniques 2 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 24 heures / semaine <u>Supprimé</u>
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 27 heures / semaine <u>Créé</u>
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 3 heures / semaine <u>Supprimé</u>
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 6 heures / semaine
<b>Service animation</b>		
Agents d'animation	1	Cadre d'emplois des agents d'animation 20 heures/semaine <u>Supprimé</u>
	1	Cadre d'emplois des agents d'animation 25 heures/semaine <u>Créé</u>
<b>Service social</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM 17 heures 30/semaine

## Point sur le travail des commissions :

### Commission travaux :

**Les travaux à l'école et à la bibliothèque** sont terminés. Une séparation est maintenant effective entre les locaux scolaires et les locaux privés.

### **Sanitaires camping de Songieu :**

Les cloisons sont en cours de pose. Achèvement des travaux prévue fin octobre

**Pose de déshumidificateur** à la salle hors sac des plans effectuée cet été.

**Travaux d'adduction d'eau du petit Abergement :** la jonction Jalinard Jorat est en cours d'exécution.

### Commission communication :

Le marché de Noël aura lieu à Songieu le 23 novembre ; Les inscriptions sont à effectuer auprès de Monsieur Martinod Marcel (06/84/72/41/61).

### Commission urbanisme :

L'enquête publique pour le PLU s'achèvera le jeudi 10 octobre à 12h. Il est encore possible de transmettre des remarques au commissaire enquêteur.

Commission forêt : Une vente de résineux aura lieu le 28 septembre à Nantua.

Commission animation : Le repas des anciens se déroulera le 30 novembre aux Plans d'Hotonnes chez Berthet. Le Noël des enfants se déroulera le 14 décembre.

## Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil de la dissolution du **SIIF** (Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière)

**Remerciement subvention :** l'association ciné rencontre remercie la commune pour le versement de la subvention en sa faveur.

Le rapport d'activité de l'**ADMR** est présenté au conseil.

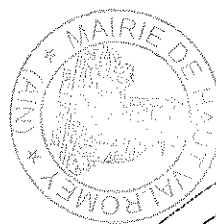
Remarque concernant la construction des **sanitaires du camping** de Songieu. Il est précisé qu'un risque de pont thermique était possible et que les plots auraient dû être posés de façon croisée.

Signalement d'un souci avec les **cloches de l'église** de Songieu.

**Salle des fêtes du Grand Abergement :** une remarque est faite concernant le délai de pose des crédençes.

Le **Prochain conseil** aura lieu le 7/10.

Fin de séance 22h23



*Jean Roche*  
Délégué du Maire,  
L'Adjoint